

DECISION N° **18220197** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **10 6 JUIN 2022**

Portant ouverture du concours d'entrée en **Première Année** du cursus des **INGENIEURS** à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (**ENSPD**) de l'Université de Douala, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique **2022/2023**.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création d'Universités;
- Vu le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu le Décret n° 93/032 du 19 Janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 2020/303 du 08 juin 2020 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat;
- Vu le décret n° 2017/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret n° 2020/272 du 11 mai 2020 portant transformation de la Faculté de Génie Industriel en Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala.
- Vu l'Arrêté n°18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 Mars 2022 fixant le calendrier des Concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat, au titre de l'année académique 2022/2023;

DECIDE :

Article 1 : (1) un concours direct pour le recrutement de **quatre cent cinquante (450) élèves en première année du cursus des Ingénieurs** à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (**ENSPD**) au titre de l'année académique **2022/2023**, est ouvert dans les centres ci-après : **BAMENDA, BANDJOUN, BERTOUA, BUEA, EBOLOWA, DOUALA, GAROUA, MAROUA, NGAOUNDERE et YAOUNDE**.

(2) Le concours comporte une épreuve écrite de Physique et une épreuve écrite de Mathématiques de trois (03) heures chacune et d'égale importance.

Article 2 : Sont concernés :

- les élèves des classes Terminales Scientifiques et Techniques Industrielles, séries C, D, E, F, IT et BT des classes de Upper Sixth scientifiques (pure mathematics, physics, and applied mathematics, or chemistry) et qui ont obtenu le GCE-O/L en quatre matières au moins, (à l'exception de la matière dénommée « Religious Knowledge) »
- les titulaires du Baccalauréat dans les séries ci-dessus mentionnées ou du GCE-A/L
- les titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Article 3 : (1) Le programme de composition est celui des classes de Première et de Terminale Scientifiques et Techniques susmentionnées pour les candidats du sous-système francophone, et celui des Lower et Upper Sixth, series Scientifiques pour les candidats du sous système anglophone.

(2) Il n'y aura pas d'examen oral.

Article 4 : Les candidats inscrits sous réserve de l'un des diplômes ci-dessus mentionnés ne seront définitivement admis à l'ENSPD, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original du

